



SAINTE-THÉRÈSE

Ville d'arts, de culture et de savoir

RESPONSABLE DE LA PAIE

Permanent, cadre

Ville d'arts, de culture et de savoir, Sainte-Thérèse compte 27 000 habitants. Pôle régional dans la MRC de Thérèse-De Blainville, Sainte-Thérèse jouit d'une notoriété acquise en matière culturelle et d'enseignement de grande qualité. Son redéveloppement urbain autour de la gare entraîne un dynamisme exceptionnel avec l'arrivée de nombreux jeunes entrepreneurs offrant une diversité de commerces de proximité. Son centre-ville communément appelé Le Village se démarque des villes voisines par son histoire et l'harmonisation de son cadre bâti ancien et nouveau.

La Ville de Sainte-Thérèse désire combler le poste permanent et cadre de responsable de la paie, au sein du Service des finances.

Description

Le titulaire du poste coordonne, planifie, organise et soutient l'ensemble des activités liées à l'administration de la paie. Il fait preuve d'innovation dans l'implantation et l'application d'outils informatiques de son service. Il participe à l'élaboration des budgets et à l'émission des états financiers. Il agit également à titre d'expert et de personne-ressource pour les différents intervenants de la Ville.

Rôles et responsabilités

- Traiter la paie et calculer les salaires et déductions s'y rattachant (rétroactivités, déduction à la source, etc.) conformément aux conventions collectives, contrats de travail et aux différentes lois en vigueur;
- Participer à la préparation du budget, des états financiers semestriels et de divers autres rapports statistiques;
- Identifier les irrégularités et les non-conformités des opérations, déterminer leur origine et mettre en application les mesures nécessaires pour les rectifier;
- Effectuer le traitement complet de fin d'année (ajustement, production des différents relevés fiscaux, etc.);
- Participer à l'implantation et au déploiement de nouveaux systèmes informatiques reliés à son champ d'expertise;
- Coordonner les comptes du grand livre relatif à la paie;
- Concilier les comptes de paie et effectuer les corrections au besoin;
- Collaborer avec le Service des ressources humaines relativement aux assurances collectives, au fonds de pension, aux remboursements pour les accidents de travail, etc.;
- Rédiger des politiques, règlements et procédures liés à la paie en collaboration avec la direction des finances;



SAINTE-THÉRÈSE

Ville d'arts, de culture et de savoir

- Agir à titre de personne-ressource, en lien avec la paie, pour tous les départements de la Ville;
- Effectuer toutes autres tâches reliées à son travail.

Exigences

- Posséder un diplôme d'études collégiales (DEC) en comptabilité et un certificat universitaire en finances, administration des affaires ou toutes autres disciplines appropriées;
- Posséder une expérience minimale de 5 à 7 ans dans le traitement de la paie. Une expérience de travail dans le domaine municipal constitue un atout;
- Être membre de l'Institut national de paie;
- Posséder une bonne connaissance des logiciels de la Suite Microsoft Office. La connaissance des logiciels de la Suite SFM de PG est considérée comme un atout.
- Être habileté à apprendre de nouveaux systèmes, à intégrer de l'information et des processus;
- Avoir une excellente connaissance de la langue française tant à l'oral qu'à l'écrit;
- Être orienté vers les résultats et apte à mener plusieurs dossiers en parallèle, à travailler dans des délais serrés et en équipe;
- Savoir faire preuve de tact, de courtoisie et discrétion;
- Être habileté à communiquer efficacement et à entretenir de bonnes relations avec les intervenants internes et externes.

Rémunération

L'échelle salariale annuelle de ce poste-cadre se situe entre 70 838 \$ et 97 708 \$, selon l'expérience.

Au salaire s'ajoute un programme d'avantages sociaux des plus concurrentiels, dont un fonds de pension à prestations déterminées, une assurance collective très avantageuse, une banque maladie/congés personnels de 12 jours, 3 congés mobiles, 2 semaines complètes durant la période des fêtes, une politique de télétravail permettant jusqu'à 2 jours par semaine. Le vendredi, on termine à midi!

Horaire

34 heures par semaine
Lundi au jeudi de 8h à 16h30 et vendredi 8h à 12h

Lieu de travail

Hôtel de Ville (6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse)



SAINTE-THÉRÈSE

Ville d'arts, de culture et de savoir

Pour postuler

Faites-nous parvenir rapidement votre curriculum vitae et une lettre de présentation au plus tard le **26 janvier 2025** au <https://atlas.workland.com/work/50161/responsable-de-la-paie>.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous témoignez pour ce poste, cependant nous ne communiquerons qu'avec les personnes dont la candidature aura été retenue.

La Ville de Sainte-Thérèse souscrit au principe d'équité en emploi et offre des opportunités d'emploi à tous sans égard à leur sexe, origine ethnique ou tout autre critère de discrimination illégal. Le masculin a été utilisé dans le seul but d'alléger le texte.